

LA PASSE : EXPÉRIENCE ET TÉMOIGNAGES

JOURNÉE D'ÉCOLE
IV CONVENTION EUROPÉENNE DE L'EPFCL
12 juillet 2025- Venise

Expérience :

De tout temps, la philosophie s'est évertuée à déterminer l'articulation entre l'expérience et le savoir : celui qui la précède, voire la conditionne, celui qui s'y dépose et ce qui peut s'en transmettre. Les débats et polémiques ont rebondi de siècle en siècle, sans toutefois conclure à la préséance de l'un par rapport à l'autre. Toute médiation qui permettrait d'accéder au vif de l'expérience demeurera du côté du semblant et rien n'épuisera son réel.

La science, en instaurant l'expérimentation comme une mesure possible de la vérité, n'a cependant pas pu instaurer un discours qui ne serait pas du semblant.

« Expérience » est un terme polysémique, sa traduction en allemand rend compte de ses différentes valeurs : *Erlebnis* renvoie à l'expérience vécue et à sa contingence, *Erfahrung*, «traversée» indique sa valeur de procès, et enfin *Experiment* dénote l'expérimentation.

L'expérience psychanalytique implique ces différentes dimensions.

L'évènement Freud a installé dans le monde un nouveau savoir, l'inconscient, à partir d'une expérience, conçue par lui comme expérience de parole. Il en a élaboré un dispositif « expérimental » ordonné par le procédé que Lacan soulignera comme le « procédé freudien » qui implique ses effets de structure que découvre le transfert. L'opération « de l'analyste » peut conduire à une subversion du rapport au savoir et à la jouissance que ce transfert déplace.

L'enseignement de Lacan, qui s'applique à témoigner de ce qu'il nomme avec insistance « l'expérience de l'analyse », en précise les conditions, formalise sa structure, implique ses effets, et en déduit le mathème du Discours qui l'instaure. Il va en dégager ce qui de l'expérience peut se produire comme fin, dont il distingue « l'expérience de la passe », passage du psychanalysant au psychanalyste, condition de l'avenir de l'acte analytique. La proposition du dispositif de la passe parie que cette expérience ne soit pas ineffable et que l'École puisse en recueillir les témoignages éventuels

Témoignage :

« *testimonium* » en latin a donné *testament*, *attester*, *contester*, *protester* ... tous ces dérivés indiquent nettement un impact performatif qui se retrouve dans le Dire du témoignage, en tant qu'acte d'énonciation qui aurait valeur de preuve. Témoigner, c'est transmettre un « savoir d'expérience » d'un vécu par un tout seul, sommé de prendre la parole afin de faire valoir cette expérience unique, devant un autre censé valider ce réel, ou non.

La justice et l'histoire ont mis la fonction du témoignage au cœur de leur procès, tout en soulignant son aspect paradoxal : comment le vécu de l'un peut-il instituer une certitude ?

Les guerres, l'holocauste, les traumatismes en général, précipitent le témoignage dans un autre dilemme : entre l'impossibilité et l'urgence de dire.

Passe :

En proposant la passe comme évènement clinique et comme dispositif de « garantie » de l'analyste, Lacan propose un nouage entre l'expérience et le témoignage, l'épreuve et la preuve. L'expérience inouïe du passant se présente soudain comme urgence d'un témoignage qui prend l'École à témoin. Les passeurs eux aussi sont surpris par ce nœud entre témoignage et expérience. Le cartel à son tour, bien que nommé jury par Lacan, ne sort pas indemne de l'expérience dont il est le témoin, et dont il doit rendre compte.

La Convention Européenne de l'EPFCL à Venise nous propose une nouvelle occasion de mettre notre communauté d'expérience à l'épreuve de nos témoignages.

Membres européens du CIG 2023-2024